

l'homme qui prend le flambeau des mains du prélat que nous regrettons et qui saura le tenir haut et brillant.

Notre Société a fait cette année un grand pas dans la voie des réalisations pratiques. Ses travaux, depuis 1902, nous sont bien connus, à nous de Québec. Peut-être connaissez-vous moins l'activité de deux sociétés-soeurs, celle d'Ottawa, qui s'appelle l'Association de technologie, et celle de Montréal, qui se nomme la Société des Traducteurs. Toutes deux sont méritantes et ont des oeuvres solides à leur acquis. J'ai pensé qu'un lien entre les trois groupes les rendrait toutes plus fortes et plus efficaces. J'ai donc, avec l'assentiment de mes collègues, sollicité Ottawa et Montréal. Déjà la réponse d'Ottawa est venue et elle est affirmative. Un mot reçu de Montréal nous fait espérer une semblable réponse.

Si cette union s'opère le travail sera mieux partagé et l'action sur le public sera plus prompte et plus durable. Il ne restera plus qu'à établir des contacts réguliers avec l'illustre Académie française, et déjà les premières négociations, par voies indirectes, laissent entrevoir le succès.

Mesdames, Messieurs, c'est assez dire. Les plus hautes tailles ne sont pas nécessairement autorisées à de longs discours!

Arthur MAHEUX,
président de la Société du Parler français.

II

LE PARLER FRANÇAIS EN ONTARIO

(Texte de l'allocution prononcée par M. Robert Gauthier, directeur de l'enseignement français en Ontario, à la séance publique de la Société du Parler français au Canada, à l'Université Laval, Québec, le 28 février, 1945.)

En m'invitant à vous adresser la parole, la Société du Parler français au Canada m'a fait beaucoup d'honneur; je l'en remercie très vivement. Elle a aussi montré l'intérêt qu'elle porte aux minorités françaises; au nom des Franco-Ontariens, je lui en témoigne notre gratitude. Permettez-moi d'ajouter que le fils adoptif de l'Université Laval est heureux de saluer respectueusement les autorités de son Alma Mater.

Je me propose de vous faire voir d'abord, dans ses grandes lignes, le système scolaire qui existe actuellement en Ontario pour améliorer et perpétuer le parler français chez les nôtres. Je vous ferai part ensuite de deux réalisations dont nous avons pris l'initiative en ces dernières années.

Il y a en Ontario 47,000 enfants canadiens-français, qui poursuivent leurs études en français et en anglais dans les écoles primaires et secondaires de la province. Ce nombre d'élèves représente environ 7½% de la population scolaire totale de l'Ontario.

Examinons un peu le système des écoles primaires bilingues. J'emploie le mot « bilingues » pour désigner nos écoles, bien que leur nom officiel, depuis 1927, soit « les écoles fréquentées par des enfants de langue française et dans lesquelles le français s'enseigne avec la permission du Ministre de l'Instruction publique ». Les Canadiens français, trouvant sans doute cette étiquette un peu longue, les appellent tout simplement, comme autrefois, les écoles bilingues.

La plupart des écoles primaires bilingues, soit 450 sur 550, sont des écoles séparées ou catholiques. Les cent autres, qui sont publiques ou neutres de nom, sont également fréquentées par des enfants catholiques de langue française. Toutes ces écoles, séparées et publiques, qui comprennent 1,450 salles de classe répandues dans toute la province, sont confiées à douze inspecteurs canadiens-français, nommés par le Ministre de l'Instruction publique. Les membres du personnel enseignant, religieux et laïques, sont bilingues et diplômés de l'École normale de l'Université d'Ottawa.

Sans entrer dans les détails du programme d'études, je suis bien aise de vous dire que le français y tient une place d'honneur. En effet, la première année d'étude est exclusivement en français. On aborde la conversation anglaise en deuxième année et la lecture anglaise en troisième, pour en arriver, vers la cinquième ou la sixième année, à donner part égale au français et à l'anglais. A la fin de la huitième année, (le cours primaire ontarien est de huit ans), nos élèves subissent un examen bilingue officiel, dont quatre matières sur sept sont en français.

Je m'arrête un peu ici pour vous décrire brièvement notre service de cours par correspondance. Nous avons à l'heure actuelle, en Ontario, 260 élèves canadiens-français, qui font leurs études bilingues par la poste. Ce sont des enfants qui, à cause de la distance ou de leur état de santé, ne peuvent fréquenter les écoles. La préparation de ces cours bilingues, inaugurée en 1941 par le ministère de l'Instruction publique, a été confiée à l'un de nos inspecteurs les plus compétents, M. Adélard Gascon, maître es-arts et bachelier en pédagogie. Nous avons à Toronto deux institutrices canadiennes-françaises, qui envoient les leçons aux élèves et qui reçoivent et corrigent leurs devoirs. Il nous en faudra une troisième cette année. Les cours et l'outillage scolaire sont fournis gratuitement aux élèves. Inutile d'ajouter que ce service est fort apprécié des familles isolées qui, autrement, se verraient privées de tout moyen d'instruction. Quelques mamans ont envoyé aux institutrices, comme marque de gratitude, la photographie des élèves. Voilà un autre moyen de perpétuer chez nous le parler français !

Avant de vous parler de l'école secondaire, je voudrais répondre à une question, que vous me poseriez sans doute, et qui est celle-ci : nos compatriotes de l'Ontario tiennent-ils, en général, à faire apprendre le français à leurs enfants ? Je réponds sans hésiter.

oui, de plus en plus ! Permettez que je vous rapporte ici, dans toute sa naïveté comme dans toute sa force, l'expression d'un de nos bons commissaires de « quelque part dans la province », qui disait, il n'y a pas très longtemps, à un employé de langue anglaise du ministère. « A notre nouvelle école, Monsieur, nous voulons bien faire enseigner l'anglais; nous en avons besoin; mais nous voulons le français comme le diable pour faire nos prières ! » En anglais, comme vous le savez, l'expression n'en est pas moins énergique !

A l'école secondaire, publique ou privée, l'élève peut continuer l'étude du français d'après un programme approprié aux élèves de langue française et obtenir, tout comme l'élève de langue anglaise, les certificats ou diplômes officiels qui lui permettront d'entrer à l'École normale ou dans l'une des diverses facultés universitaires. Nous comptons actuellement quelque 4,000 élèves de langue française dans les classes secondaires bilingues. Le nombre de ces élèves, qui poursuivent leurs études au delà de l'école primaire, est beaucoup trop bas. 4,000 sur une inscription totale de 47,000, soit 8½%. C'est ici que se trouve l'une des causes principales de nos malheurs et de nos inquiétudes. Mais passons. Disons pour le moment que nous avons fait, sur ce point, depuis quelques années surtout, des progrès encourageants. Nos classes bilingues des écoles secondaires sont depuis 1941, sous la surveillance immédiate d'un inspecteur canadien-français, M. Henri Lemieux, bachelier es-arts et bachelier en pédagogie.

Il y a en Ontario huit écoles normales, dont l'une porte le nom de l'École normale de l'Université d'Ottawa. C'est la seule école normale bilingue et c'est également la seule où le ministère de l'Instruction publique accorde aux élèves, en outre d'un cours gratuit, le remboursement de leurs frais de voyages et de pension. On y compte actuellement 102 élèves, religieux et laïques. Le personnel enseignant se compose de six professeurs bilingues et le principal en est le R. P. René Lamoureux, O. M. I. Permettez-moi de ne citer qu'un seul fait pour montrer l'influence de notre école normale sur l'amélioration de notre enseignement. Au cours des quinze dernières années, la proportion des instituteurs ou institutrices, qui possèdent le brevet d'enseignement de première ou de seconde classe, est montée de 25 à 88 pour cent.

Nos écoles bilingues jouissent en outre des services d'un directeur-adjoint de l'enseignement de la musique, M. Joseph Beau-lieu, bachelier en musique, nommé en 1942 par le ministère, et de ceux d'une infirmière diplômée, Mlle Jeanne Vincent, nommée par la Société canadienne de la Croix-Rouge de la Jeunesse. Enfin, pour compléter le tableau, ajoutons que la direction des études en ces écoles est confiée à celui qui vous parle.

Voilà dans ses grandes lignes le système scolaire officiel, qui existe en Ontario pour perpétuer le français chez les nôtres. Me permettez-vous d'ajouter que, de toutes les provinces à majorité

anglaise, l'Ontario possède aujourd'hui la meilleure organisation scolaire pour les Canadiens-français ? Je ne suis pas certain cependant que les Maritimes, le Nouveau-Brunswick tout particulièrement, ne nous disputent avant longtemps cet honneur !

Les choses ont bien changé depuis les jours sombres d'autrefois ! Et je m'incline profondément devant nos fiers et courageux devanciers, de notre province, de la province de Québec et d'ailleurs, qui ont réussi, malgré de nombreux obstacles, à nous obtenir les avantages dont nous jouissons aujourd'hui. Je devrais plutôt dire : dont nous pouvons jouir, car malheureusement il existe encore un trop grand nombre des nôtres, qui ne savent pas profiter suffisamment des écoles à leur disposition.

En 1937-38, nous avons fait une enquête minutieuse de notre système scolaire et de ses résultats. Nous avons constaté, entre autres choses, qu'un faible pourcentage de nos élèves complétaient le cours primaire et qu'une infime minorité se rendaient à la fin du cours secondaire. Nous avons pu observer aussi que nos classes inférieures étaient encombrées. Le nombre des doubles y était inquiétant, surtout en première année d'école. Ces élèves semblaient incapables de répondre aux exigences de notre programme d'études et piétinaient sur place deux ans, trois ans, au premier degré. Il nous est apparu que pendant trop longtemps nous avons essayé en vain d'adapter les élèves au programme d'études et qu'il s'agissait maintenant d'adapter le programme d'études aux élèves !

Sans entrer dans tous les détails d'ordre pédagogique, qui contribuèrent à améliorer le sort de nos élèves, je désire vous faire part d'une réforme, que nous avons opérée et dont nous sommes particulièrement fiers. Il s'agit de l'enseignement du français aux commençants. Notre nouvelle méthode consiste essentiellement à faire précéder l'enseignement de la lecture par celui de la conversation. Je crois que sur ce point nous avons changé la vieille définition de l'école : « un endroit où on apprend à lire, à écrire et à compter » en « un endroit où on apprend à *parler*, à lire, à écrire et à compter ».

Nous avons toujours présumé — nous étions bien naïfs, hélas ! — que nos commençants connaissaient suffisamment le français pour entreprendre avec profit l'apprentissage de la lecture. Nous confondions aisément l'âge mental et l'âge chronologique de ces enfants. Enfin, il s'agissait de leur montrer à lire et nous leur présentions les symboles conventionnels, isolés ou par groupes, sans nous préoccuper de leurs connaissances déjà acquises ni de leurs expériences antérieures. C'était le divorce de la langue de l'enfant et de celle du livre ! On aurait pu, à la rigueur, montrer à lire le grec ou le chinois aux enfants de langue française, avec autant de bons résultats en apparence et avec non moins de respect pour leur langue maternelle !

Eh bien ! qu'avons-nous fait ? Nous avons exigé que nos institutrices remettent à plus tard, de quelques mois au moins, l'enseignement de la lecture proprement-dite. Nous leur avons demandé, afin de suppléer à la formation préscolaire, de faire faire aux élèves des exercices d'observation et de conversation, et de les initier graduellement à la lecture en procédant toujours du connu à l'inconnu, en ne sortant point du champ d'expérience des enfants et en respectant sans cesse le lien intime qui doit rattacher la lecture aux autres branches de la langue.

Il y a déjà six ans que nous avons adopté ce procédé. Nous en sommes très satisfaits. L'hésitation du début, chez quelques institutrices, a été vite suivie d'un enthousiasme qui ne se dément plus. Nos élèves parlent beaucoup mieux qu'autrefois et ils lisent avec plus d'intelligence. Ils acquièrent le goût de la lecture et ils passent plus normalement d'un degré à l'autre. Nous sommes convaincus plus que jamais que pour apprendre à lire sa langue maternelle, il faut d'abord savoir la parler.

Tout n'est pas encore parfait cependant et nous souhaitons de tout coeur l'établissement chez-nous de jardins d'enfants ou classes maternelles, accessibles aux pauvres comme aux riches, où, tout en s'amusant sous surveillance, nos bambins de quatre ans et de cinq ans apprendraient à observer, à chanter, à découper, à colorier et surtout à parler et à prier. Ils s'initieraient en même temps au travail collectif, à la vie en société. Bref, ils apprendraient leur métier d'écolier, ils se prépareraient à des études plus profitables, à une vie plus utile et plus heureuse.

Je vous indiquais tantôt une autre lacune que notre enquête de 1937 nous a révélée: l'abandon prématuré de leurs études par un trop grand nombre de nos élèves et, comme conséquence, la rareté des nôtres dans les écoles secondaires et supérieures.

Nous avons bien raison d'admirer la ténacité de nos compatriotes à conserver le parler des ancêtres, mais il nous faut avouer que l'imprévoyance, le manque de persévérance, l'absence de fierté et d'ambition caractérisent un trop grand nombre des nôtres. Nous n'attachons pas encore assez d'importance à l'instruction et à l'éducation de nos enfants. Nous sommes encore trop portés à accuser le voisin d'être la cause de tous nos malheurs et nous ne songeons pas assez sérieusement à préparer nos fils et nos filles à obtenir et à garder les positions que nous réclamons avec instances. Il est agréable de se faire comprendre en français par le messager du bureau ou le préposé à l'ascenseur, mais il serait aussi agréable et souvent désirable de pouvoir employer notre langue pour converser avec le contremaître des travaux et même avec le chef de l'industrie ! Le parler français va se perpétuer chez nous, dans les provinces à majorité anglaise, à condition qu'il soit l'apanage d'une élite de plus en plus nombreuse.

En outre de réformer notre programme d'études, afin d'enrayer la principale cause du mal, nous avons organisé en 1938 un con-

cours provincial de français entre les élèves finissants de l'école primaire. Ce concours, unique en son genre au pays, est dirigé par les officiers canadiens-français du ministère de l'Instruction publique. Son organisation annuelle fait partie des devoirs de l'inspecteur. Depuis trois ans, les 12^e et 13^e années des écoles secondaires bilingues participent également à un concours provincial, de sorte que le concours de français se divise actuellement en deux sections: la section primaire et le section secondaire. L'Association canadienne-française d'Éducation d'Ontario, qui a bien voulu se charger de récompenser les vainqueurs, accorde des prix à tous les concurrents et des bourses d'études au lauréat et à la lauréate de chaque section. Jusqu'à présent, l'Association a émis ses billets à La Banque de la Province ! Les bourses d'études ont été accordées, en effet, par de généreuses maisons d'éducation d'Ontario et de Québec.

Notre concours de français a été organisé dans le triple but de stimuler l'enseignement et l'étude du français, de rapprocher le foyer et l'école, et d'encourager un plus grand nombre d'élèves brillants à parachever leurs études. Les résultats obtenus ont dépassé nos plus belles espérances. Ce concours prendra-t-il un jour une envergure nationale, sous les auspices de la Société de Parler français au Canada, ou de son illustre petit-fils, le Comité permanent de la Survivance française ? Nous l'espérons bien et nous serions assez téméraires, nous de l'Ontario, pour nous mesurer en français à nos compatriotes des autres provinces, sans excepter la province de Québec !

Le concours annuel de français a produit chez nous d'autres résultats importants. Il a permis à l'Association d'Éducation, qui groupe, comme vous le savez, tous les pères de famille franco-ontariens, en outre d'augmenter considérablement son budget, de fonder, en 1939, une caisse de bourses d'études, que j'appellerais volontiers le trésor de notre avenir national, et qui renferme aujourd'hui la somme de \$25,000.00. Il a resserré les liens qui unissent l'Association et les représentants de l'enseignement officiel. Ceux-ci se font un devoir de collaborer aux oeuvres de l'Association et de lui témoigner ainsi leur gratitude.

Les bonnes relations actuelles, entre le ministère ontarien de l'Instruction publique et l'Association, se manifestent encore par un octroi spécial de \$1,600.00, que le ministère accorde annuellement à l'Association. Il nous fait plaisir également de voir que, par l'entremise de l'Association, le ministère donne une subvention annuelle de \$300.00 à chacun de 16 sourds-muets canadiens-français d'Ontario, afin de leur permettre de recevoir dans les deux Instituts de Montréal une formation appropriée à leurs besoins.

Enfin, le concours de français a facilité la formation, en 1940, de l'Association de l'Enseignement français de l'Ontario, qui fait partie depuis un an de la Fédération provinciale des instituteurs ontariens.

M. le Président, vous m'avez donné l'occasion de proclamer ce soir les hauts faits des Franco-Ontariens. J'espère que personne ne m'accusera de ne pas en avoir profité !

Le bienveillant intérêt, que vous nous manifestez, m'a permis de croire qu'il vous serait agréable d'apprendre que chez nous le parler français se porte de mieux en mieux. Nous reconnaissons bien cependant que nous sommes, dans une large mesure, redevables de nos progrès au flot intense de vie française qui a jailli, depuis le début du vingtième siècle, des deux Congrès de la langue française, du Comité permanent de la Survivance et partant, de l'organisme qui les a fait naître, la Société du Parler français au Canada. Nous regardons l'avenir avec confiance, car nous savons que notre source de vie et d'expression françaises ne tarira jamais.

Robert GAUTHIER.

III

ENTRE L'ACADIE ET NOUS: LE PONT DU LANGAGE

Sans doute, il existe, entre nous du Québec et nos frères de l'Acadie, des accords profonds de pensée, de croyances, de traditions et même de vie nationale. Quand on rapproche les idéaux, qui ont présidé à l'évolution des deux groupes français, on y trouve aisément les facteurs d'un même destin, d'une même civilisation.

Cependant, la coopération qui fait avancer la civilisation et surtout la coopération qui préside au développement d'une culture dans des noyaux isolés, ayant une même origine historique, s'amorce par le langage et ne parvient à son point de maturité, que par le langage. Sans donc l'unité de langue française entre l'Acadie et nous, nous n'aurions jamais eu ce puissant intérêt pour ses problèmes, parce que nous n'aurions pas senti avec la même évidence, que sa cause était aussi la nôtre.

Avons-nous raison, Mesdames et Messieurs, de considérer le langage comme un simple moyen d'expression? La langue est plus que cela. Je n'irai pas jusqu'à prétendre que, sans l'unité de langue, aucune unité politique n'est possible; je n'irai pas jusqu'à dire avec Talleyrand, que c'est la langue qui fait les nations, mais j'affirmerai que, sans l'unité de langage entre des groupes, séparés par les méfaits de l'histoire, nous chercherions vainement à constituer un bloc français en Amérique, et nous disons plus, c'est en vain que, par tout autre moyen, nous chercherions à sauver la vie française de chacun de ces groupes.

Ce n'est donc pas un luxe que vous vous octroyez, Messieurs du Comité de la Survivance Française et de la Société du Parler Français, lorsque vous faites retentir le verbe français sur ce continent aux trois quarts américanisé, c'est-à-dire spirituellement tributaire de l'anglo-saxonisme.